

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU MARDI 28 JUIN A 18H30

La réunion du Conseil d'Administration du CCAS s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mardi 28 Juin 2022 à 18h30.

Présidée par Mme Ouda Berradia, Vice-Présidente. Parmi les administrateurs, 12 étaient présents - 3 excusés – 1 représenté.

Il a été soumis aux administrateurs, les dossiers suivants :

1	Le Conseil d'Admir	nistration, ap	du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 rès en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents (une u moment du vote, le compte-rendu de la séance du 7 avril 2022.
2	Liste des décisions prises par le Président du 7 avril au 27 juin 2022 Sur cette période, les décisions suivantes ont été prises :		
	2022-DP-05-08	2022	Aide urgence transport Mme B. 35,60 euros
	2022-DP-05-09		Aide urgence transport Mme G. 35,60 euros
	2022-DP-05-10		Aide hébergement urgence Mme G. 129,80 euros
	2022-DP-05-11		Aide urgence aides techniques M. C. 121,00 euros
	2022-DP-05-12		Aide urgence incendie Mme L. 151,60 euros
3	Décision modificative N°1		
	CCAS principal, suite	e à une mauv n <mark>istration, ap</mark>	ppelé à voter différentes modifications du budget du CCAS, sur le destinataire aise affectation d'une recette de la CAF de 2021.  rès en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au dificative n°1.
4	Révision du Règlement Intérieur de la Commission Permanente  La commission permanente est une émanation du conseil d'administration, prévue par le code de l'action sociale et des familles. C'est une instance collégiale au fonctionnement plus souple que le Conseil d'Administration. Elle a pour principale et unique compétence l'attribution des aides facultatives. Elle permet un traitement des demandes plus réactif que ne le permettent les quatre réunions annuelles du conseil d'administration prescrites par la Loi. Son fonctionnement est régit par un règlement. Une révision de celui-ci est effectuée pour être au plus près des réalités de fonctionnement de la Commission Permanente.  Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au moment du vote, la modification du règlement intérieur de la commission permanente d'attribution des aides facultatives.		
5	repérées de territoir en intégrant aux pro Depuis 5 ans, en co habitants. Le Conseil d'Admin	giques ont été re par les pro oblématiques omplément de istration, ap	iha mis en place à l'origine sur la commune pour répondre à des problématiques fessionnels. Au fil des années, le dispositif a évolué et a été repris par le CCAS des professionnels, celles des familles. es ateliers organisés chaque semaine, un défi thématique est proposé aux rès en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents au le partenariat entre le CCAS et SOLIHA relative au « défi Déclics ».
6	Habilitation Aidant		n des territoires (ANCT) a mis en place un dispositif permettant, en toute

uer pour le non à une présents au la Cohésion
uveau à son t <b>ration du</b>
positionner mission, en SIS, et de la Autonomie oupe.
Commissión
l c

La séance a été levée à 20h05...

Ouda BERRADIA,

Vice-Présidente du CCAS